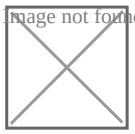

Question sur le plan de financement

Par **Olivier45000**, le **26/01/2020** à **13:53**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter car je suis en train de construire mon projet pour créer mon entreprise et je bloque sur la notion de plan de financement.

A savoir, je souhaite opter pour le statut EURL avec un capital de 3000 euros.

J'ai donc completer mon plan de financement avec sur la gauche, tous les besoins pour realiser mon projet et sur la droite les capitaux pour les financer.

Sur la gauche, j'ai positionné les frais d'inscriptions de ma societé, les contrats avocats car je vais faire des prestations informatiques en entreprise, le materiels, etc...

J'ai du avancer des frais pour deposer ma marque (inpi) ainsi que créer mes contrats avec les avocats, ainsi que créer mon identité visuelle, achats de materiels ... sur mes fonds personnel (il y en a pour pres de 10 000 euros) mais j'avoue ne pas trop savoir comment les valoriser dans la colonne ressources.

Et surtout, je ne sais pas ou positionner le fameux capital pour ma societé de 3000 euros, car si j'ai bien compris, ce capital est placé sur un compte auquel on ne doit pas toucher. Du coup, cette somme à mon sens n'est pas une ressource ... car elle n'est pas en capacité de payer un besoin de la colonne de gauche sachant que c'est de l'argents qu'on ne peut pas depenser.

Savez vous si mes depenses en materiels et contrats avocats, identité visuelle, inpi peuvent etre valorisé dans la colonne ressources ?

Comment doit apparaitre ces fameux 3 000 euros de capital de la societé ?

Merci infiniment pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Olivier

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés